

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 29 MAI 2017

Le vingt-neuf mai deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de BROUQUEYRAN, dûment convoqué le douze mai, s'est réuni en session ordinaire, à vingt-et-une heures à la mairie sous la présidence de Monsieur SAUMON Jean-Louis.

PRESENTS :

SAUMON Jean-Louis, DARTIGOLLES Christian, SAPHORE Christine, LAULAN Christine, BUSSY Nicolas, BOUQUET Jocelyne, ORLIK Sylvain, DAURIAN Michel, DILLAR Yves.

Absents excusés : DE LAMBERT Laurence, GOURGUES Gregory

Secrétaire de séance : SAPHORE Christine

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- D 14-2017 FDAEC
- D 15-2017 Création poste
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Le compte-rendu de la précédente réunion du onze avril 2017 est approuvé.

D 14-2017 – FDAEC

7.5 Subvention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes votées par le Conseil Départemental de la Gironde.

La répartition proposée par Madame Christelle GUIONIE et Monsieur Bernard CASTAGNET, Conseillers départementaux du Réolais et des Bastides, permet d'envisager l'attribution à notre commune de la somme de 8 386 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de réaliser des travaux de pose d'un columbarium au cimetière dont le montant est estimé à 9 870 € TTC par la Marbrerie de l'Entre-Deux-Mers,
- de réaliser des travaux de busage au Bourg pour un montant estimé à 3789,60 € TTC par l'EURL TRESAUGUE Vincent,
- de solliciter le versement de l'aide départementale pour la réalisation de ces programmes intégrant des critères de développement durable, pour un montant total de 8 386 € répartis ainsi : 6 386 € affectés aux travaux de columbarium et 2 000 € affectés aux travaux de busage.
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement.
-

D 15-2017 – CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE

4.2 Personnel contractuel

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-4° ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (17h30 hebdomadaires maximum) chargé de l'entretien des espaces verts ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du 1^{er} juillet 2017 au tableau des effectifs d'un emploi d'agent d'entretien correspondant au grade d'adjoint technique territorial, pour 10 heures hebdomadaires

QUESTIONS DIVERSES

SEANCE LEVEE à 23 h 00

SAUMON Jean-Louis	DARTIGOLLES Christian	SAPHORE Christine	DAURIAN Michel
LAULAN Christine	BUSSY Nicolas	BOUQUET Jocelyne	DE LAMBERT Laurence
GOURGUES Gregory	ORLIK Sylvain	DILLAR Yves	